



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 28 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 28 août 2023 à
18 h 30.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques
 et directeur général adjoint
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PARCS ET BÂTIMENTS**
 - 3.1 Autoriser le paiement numéro 12 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 4. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 4.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'exécution d'une œuvre d'art avec Mme Camille Rajotte
- 5. TRANSPORT**
 - 5.1 Autorisation d'embauche au Service des travaux publics - Division transport
 - 5.2 Autorisation : Signature d'une entente de fin d'emploi et quittance
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**
- 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Au début de la séance, monsieur Pierre Dolbec, maire, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire. La séance extraordinaire est ouverte.

353-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

**354-2023 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 12 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE
DUCHESNAY**

ATTENDU les travaux d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rodon, ingénieure, de la firme GBI, en date du 21 juillet 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 21 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 12 à Allen Entrepreneur général inc. au montant de 158 862,62 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 juin 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 11.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**355-2023 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR
L'EXÉCUTION D'UNE ŒUVRE D'ART AVEC MADAME CAMILLE RAJOTTE**

ATTENDU la réalisation du chemin de la Liseuse et de la vélopiste Jacques-Cartier – Portneuf et les obligations de la Politique d'intégration des arts à l'architecture;

ATTENDU que les choix de l'artiste et de l'œuvre ont été réalisés conjointement avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications selon la procédure établie par ceux-ci;

ATTENDU que l'œuvre qui sera réalisée par l'artiste a été soumise au comité de sélection et répond aux attentes de celui-ci;

ATTENDU que l'offre de service de madame Camille Rajotte pour le contrat d'exécution d'œuvre d'art, en date du 21 juin 2023, est au montant de 11 367,69 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que madame Camille Rajotte respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 14 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer le contrat d'exécution de l'œuvre d'art avec l'artiste, madame Camille Rajotte selon l'offre de service déposée le 21 juin 2023 d'une somme de 11 367,69 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense au projet 2022-0218.

ADOPTÉE

TRANSPORT

**356-2023 AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -
DIVISION TRANSPORT**

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'employés à la Division transport du Service des travaux publics;

ATTENDU que deux offres d'emploi ont été publiées;

ATTENDU la recommandation de monsieur Steve Plamondon, contremaitre transport, en date du 25 juillet 2023;

ATTENDU le document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, qui présente les conditions d'embauche des employés et l'impact budgétaire en date du 16 août 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 21 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Marc-André Quintin au poste régulier d'opérateur de machinerie lourde et ouvrier de voirie à l'échelon 5 de la grille salariale en vigueur. L'employé est assujéti à une période d'essai de 6 mois.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Étienne Bertrand au poste occasionnel de journalier spécialisé à l'échelon 2 de la grille salariale en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Loïk Laperrière au poste occasionnel de journalier spécialisé à l'échelon 4 de la grille salariale en vigueur.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires réguliers (été)* (02-320-11-141), *Salaires réguliers (hiver)* (02-330-00-141), *Salaires occasionnels (été)* (02-320-04-141) et *Salaires occasionnels (hiver)* (02-330-04-141).

ADOPTÉE

**357-2023 AUTORISATION : SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ET
QUITTANCE**

ATTENDU la résolution numéro 338-2023 adoptée à la séance du 14 août 2023 du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville et l'employé numéro 27 ont décidé, d'un commun accord, de mettre fin à leur relation d'emploi, sans admission quant à la responsabilité de l'une ou l'autre des parties;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

ATTENDU que dans ce contexte, une entente de fin d'emploi a été consignée dans un document qui a été remis aux membres du conseil de la Ville pour analyse;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 23 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'entente de fin d'emploi intervenue entre les parties, et ce, sans aucune admission.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil de la Ville autorise monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer cette entente et pour ainsi permettre le versement précisé à cette entente, selon les modalités énoncées à celle-ci, et ce, dans le délai prescrit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil sur le contenu de l'ordre du jour uniquement.

358-2023 CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de clore la séance extraordinaire du 28 août 2023.

L'assemblée est levée à 18 h 36.

ADOPTÉE

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE